



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

**Division des personnels**

**DIPER**

Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2021

Affaire suivie par :  
Sandrine Hüni

Tél : 04 74 45 58 47  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** appel à candidature relatif à des postes d'enseignants référents rattachés à l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, vacant et susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2021.

**Pièce(s) Jointe(s) :** Formulaire de candidature et fiche de poste

**Postes d'enseignants référents ASH à pourvoir à titre provisoire\***

<b>Etablissement de rattachement</b>
Collège Yvon-Morandat – St-Denis-Les Bourg <i>Poste vacant</i>
Collège Louise-de-Savoie de Pont-d'Ain <i>Poste susceptible d'être vacant</i>

*\* Le candidat retenu et affecté à titre provisoire la totalité de l'année reste titulaire de son poste ou de celui obtenu à titre définitif lors du mouvement.*

Le formulaire de candidature devra être adressé pour le **mercredi 16 juin au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **lundi 21 juin 2021**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de la date et de l'horaire de leur entretien par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (@ac-lyon.fr).

Le candidat retenu sera nommé sur le poste au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et n'est pas autorisé à candidater à tout appel ultérieur.

Marilyne Rémer

**Fiche de candidature**  
Postes d'enseignants référents ASH

à retourner à votre IEN de circonscription pour le 16 juin qui après avis le  
transmettra à la division des personnels pour le lundi 21 juin 2021

Choix	Libellé du poste
	Enseignant référent collège Yvon-Morandat – St-Denis-Les Bourg
	Enseignant référent collège Louise-de-Savoie de Pont-d'Ain

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

Téléphone portable : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr  
**(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)**

A \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé(e)

**Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine**

Nom prénom, date et signature de l'IEN

**Intitulé du poste :**

**Enseignant référent chargé du suivi de la scolarisation des élèves porteurs de handicap**

(Décret n° 2005-1752 du 30/12/2005, Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leur secteur d'intervention)

**Titre requis :**

Titulaire du CAPPEI ou équivalent toutes options et inscrit sur liste d'aptitude référent

**Descriptif**

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, met en place la fonction d'enseignant référent, chargé de coordonner et d'organiser le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé invalidants, dans le cadre de la mise en œuvre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Les enseignants référents sont placés sous la responsabilité de l'inspecteur chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH). Ils sont référents pour chacun des élèves en situation de handicap de leur secteur, de l'école maternelle au lycée, établissements spécialisés inclus.

L'enseignant référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal, s'il est mineur.

Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation :

- Accueil et information,
- Organisation des réunions d'équipes de suivi de la scolarisation,
- Transmission des bilans à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire mise en place par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Contribution à l'évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation

**Lieu d'implantation :**

Les enseignants référents ont vocation à intervenir, sur un territoire donné, dans les écoles, les établissements du second degré, les établissements de santé ou médico-sociaux du secteur d'intervention. Leur lieu d'implantation peut être, selon les secteurs, une école, une inspection de l'éducation nationale ou un collège.

Vous trouverez le tableau synoptique des secteurs sur le site de l'ASH (<http://www2.ac-lyon.fr/services/ain/ash/>)

**Compétences spécifiques liées au poste :**

- bonne connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap,
- capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés
- disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son travail
- compétences informatiques : outils bureautiques et de communication électronique,
- ordre et rigueur dans la préparation et la transmission des bilans.

L'ensemble de ces compétences s'exerce dans le respect des règles inhérentes à tout fonctionnaire assurant des responsabilités (positionnement institutionnel, devoir de réserve).

Pour tout renseignement complémentaire, vous devrez prendre contact avec l'IEN ASH ([ce.0010818j@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010818j@ac-lyon.fr)).